



Règlement intérieur

Accueils collectifs de mineurs

Centre d'animation Monséjour

Centres d'animation de Bordeaux – siège

185 boulevard Maréchal Leclerc – 33000 Bordeaux
Téléphone : 05.56.92.17.89
Site : <https://centresanimationbordeaux.fr/>
Mail : ecrire@cabordeaux.fr

Centre d'animation Monséjour

Rue François Coppée - 33200, Bordeaux
Telephone : 05.56.97.58.10
Mail : accueil.monsejour@cabordeaux.fr

LE CENTRE DE LOISIRS LE MERCREDI (hors vacances)

Modalités d'inscription

Les inscriptions en centre de loisirs sont soumises aux critères d'attribution imposés par la Ville de Bordeaux (vous pouvez retrouver le détail des critères d'attribution sur le site de la Ville de Bordeaux).

Attention, seul le paiement a valeur d'inscription définitive. En cas de non-paiement après la date fixée par le centre d'animation Monséjour, les places réservées seront proposées aux personnes sur liste d'attente.

Les horaires d'accueil

Centre d'Accueil Éducatif et de Loisirs **Paul Doumer** 3-11 ans de 8h00 à 18h00 :

- Arrivée du matin entre 8h00 et 9h30
- Accueil à la mi-journée entre 13h15 et 13h30 (sauf journées de sortie)
- Départ du soir entre 17h00 et 18h00

Centres d'Accueil et Éducatif de Loisirs **Raymond Poincaré** 3-5 ans et 6-11 ans de 8h-18h30 :

- Arrivée du matin entre 8h00 et 9h30
- Accueil à la mi-journée entre 13h15 et 13h30 (sauf journées de sortie)
- Départ du soir entre 17h00 et 18h30

Les horaires d'accueil, le matin et le soir, sont susceptibles d'être modifiés en fonction des activités et sorties proposées (cf. le programme d'activités).

Repas et goûter

La restauration du midi et le goûter sont pris en charge par le centre d'animation.

[Info allergènes mode d'emploi](#) - : site internet de La Cuisine_ Bordeaux-Mérignac.

Toute inscription tardive (soit moins de 8 jours avant la date demandée) entraînera une surfacturation du coût supplémentaire que nous engageons auprès de la Cuisine Bordeaux-Mérignac pour réservation tardive.

Absences et annulations

Il est possible d'annuler tout ou partie des dates réservées, par période ou par date :

1. Absences avec justificatif :

Si les absences sont justifiées par un document (maladie, rendez-vous médical, déménagement, modification du régime de garde, perte d'emploi, etc.) elles pourront faire l'objet d'un avoir valable pour une autre date ou tout autre activité payante proposée par le centre d'animation. **Cette absence doit être justifiée sous huit jours.**

2. Absences sans justificatif

Si cette annulation intervient **huit jours avant la date réservée** et dans la limite de **trois jours annulés par année scolaire, vous pourrez bénéficier d'un avoir ou d'un remboursement**. Au-delà de cette limite les annulations ne donneront pas lieu à la création d'un avoir.

Au-delà de trois absences injustifiées témoignant du caractère peu nécessaire de l'accueil, le centre d'animation se réserve le droit d'annuler toutes les dates réservées afin de les proposer aux enfants sur liste d'attente.

Toute absence devra être signalée par mail à l'adresse suivante : accueil.monsejour@cabordeaux.fr

Modifications exceptionnelles

La modification d'inscription en demi-journée/journée ou échange de jour doit être faite **huit jours avant la date réservée** et dans la limite de **trois modifications par année scolaire**.

LE CENTRE DE LOISIRS LES VACANCES

Modalités d'inscription

Si votre dossier est à jour pour l'année en cours, vous recevrez un mail vous invitant à préinscrire en ligne votre enfant ou à compléter une fiche de souhaits. Dans le cas contraire, il faudra inscrire votre enfant.

Une réponse aux souhaits exprimés lors de la pré-inscription sera apportée au plus tard 15 jours avant le début de la période de vacances scolaires.

Attention, seul le règlement a valeur d'inscription définitive. En cas de non-paiement à la date fixée, les places réservées seront proposées aux personnes sur liste d'attente et cette facture restera due.

De plus, votre enfant ne sera plus éligible aux critères de priorisation pour les prochaines vacances. En cas d'absences non justifiées, les mêmes règles s'appliquent.

Les horaires d'accueil

Pour tous les Centres d'Accueil Éducatifs et de Loisirs de 8h00 à 18h00 :

- Arrivée du matin entre 8h00 et 9h30
- Départ du soir entre 17h00 et 18h00

Les horaires d'accueil, le matin et le soir, sont susceptibles d'être modifiés en fonction des activités et sorties proposées (CF programme d'activités).

Repas et goûter

La restauration du midi et le goûter sont pris en charge par le centre d'animation.

[Info allergènes mode d'emploi](#) - : site internet de La Cuisine_ Bordeaux-Mérignac.

Toute inscription tardive (soit moins de 8 jours avant la date demandée) entrainera une surfacturation du coût supplémentaire que nous engageons auprès de la Cuisine Bordeaux-Mérignac pour réservation tardive

Absences et annulations

Aucun avoir ou remboursement ne sera effectué après facturation sans document justificatif.

Toute absence devra être signalée par mail à l'adresse suivante : accueil.monsejour@cabordeaux.fr

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DU MATIN ET/OU DU SOIR

Modalités d'inscription

L'inscription en accueil périscolaire le matin (école élémentaire) et/ou le soir (école maternelle et école élémentaire) peut se faire tout au long de l'année auprès de l'accueil du centre d'animation à condition d'un dossier dûment complété et une d'adhésion acquittée à date.

Les accueils périscolaires proposent une tarification à la demi-heure en fonction des revenus des familles. La facturation est effectuée à chaque période de vacances, toute demi-heure entamée étant due.

Au mois d'octobre, les familles ont également la possibilité de choisir un forfait avec tarif préférentiel dès lors que l'enfant est accueilli à minima quatre demi-heures par semaine (deux heures).

Les horaires d'accueil

- En maternelle : après la classe, de 16h30 à 18h30
(Pour information, l'accueil périscolaire du matin en école maternelle est assuré par le personnel municipal de l'école.)
- En élémentaire, avant et après la classe, de 7h30 à 8h30, puis de 16h30 à 18h30

L'accueil des parents peut se faire à partir de 17h00. Entre 16h30 et 17h00, les enfants prennent leur goûter.

Repas et goûter

Le goûter est à fournir par les familles. Il n'est pas pris en charge par le centre d'animation.

Absences et annulations

Il n'est pas nécessaire de prévenir de l'absence de votre enfant. La facturation étant soit faite en fonction des présences réelles soit au forfait cela n'a pas d'incidences.

Il est possible d'annuler le forfait en cas de changement d'emploi du temps professionnel ou d'inscription à des activités extra-scolaires. Cela signifie que l'ensemble de l'année scolaire rebasculera à la facturation aux présences réelles.

LES ACTIVITÉS DE LA PAUSE MÉRIDIANNE (PAM)

Modalités d'inscription

L'inscription se fait directement auprès de l'école en complétant la fiche "restauration".

L'inscription peut se faire tout au long de l'année auprès de l'école, ou en début d'année auprès de la restauration scolaire.

Ces activités sont facultatives mais nécessitent impérativement une fiche d'inscription à jour pour l'année en cours.

Les horaires d'accueil

Ces activités se déroulent :

- À la maternelle Raymond Poincaré le mardi et le vendredi de 11h30 à 13h30
- À l'élémentaire Raymond Poincaré tous les jours scolaires de 11h30 à 13h30
- À la maternelle Paul Doumer tous les jours de scolaires 11h45 à 13h45
- À l'élémentaire Paul Doumer : le lundi et jeudi de 11h45 à 13h45

Sanctions et mesures disciplinaires

Les accueils collectifs de mineurs animés par les centres d'animation sont régis par le présent règlement intérieur ainsi que les statuts et le règlement intérieur de l'association.

Leur non-respect pourra donner lieu à des sanctions et mesures disciplinaires allant jusqu'à la perte du statut de membre de l'association et donc à l'exclusion définitive

Par ailleurs tout acte de violence verbale ou physique à l'encontre d'un tiers bénévole, adhérent, usager ou salarié des centres d'animation donnera lieu à une exclusion temporaire immédiate et éventuellement à une exclusion définitive.